



Formations et prestations d'accompagnement

## **Livret accueil**

Formations et prestations d'accompagnement

## Table des matières

1. Introduction.....	2
2. Evaluations.....	3
3. Organisation logistique.....	3
4. Modalités d'inscription.....	3
5. Annulation et report :.....	4

## 1.Introduction

Pour faciliter votre accueil lors de nos formations, vous trouverez une présentation de la société MGDIS et de notre service de formation ainsi que les informations pratiques qui vous assureront un accompagnement de qualité.

MGDIS est un éditeur de progiciels destinés à accompagner les organisations publiques (territoriales, de santé et d'Etat) et privées (ETI, éditeurs, ESN et grandes entreprises) dans l'évolution de leur métier avec le soutien des outils numériques et notamment sur la gestion des aides et des subventions, la stratégie financière ou encore le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

Dans le but de former ses clients utilisateurs des solutions progicielles qu'elle a éditées, MGDIS a également le statut d'organisme de formation. MGDIS est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité n° 53560918856 auprès du préfet de la région Bretagne (ceci ne vaut pas agrément de l'état). Son siège social est fixé au PIBS – Allée Nicolas Le Blanc 56000 VANNES.

**Nos formations :** L'activité de formation de MGDIS Santé en quelques chiffres

Quelques chiffres 2020 :

- 9 formations groupées à Paris et Vannes : 55 personnes, 37 établissements
- 94 formations individuelles : 46 établissements
- 90% de nos clients sont satisfaits de nos prestations de formation

MGDIS élabore et dispense des formations inter-organisme et intra-organisme et à distance.

**Formations Inter organismes :** les sessions de formations sont planifiées à partir d'un catalogue annuel de formations. Les sessions sont assurées par MGDIS. Cette formule rassemble des stagiaires de différents établissements et favorise le partage d'expérience. Ces formations peuvent être réalisées dans nos locaux à Vannes ainsi qu'en région répondant aux attentes de structures sur un même territoire.

**Formations intra organismes :** les sessions de formation sont organisées selon les besoins de l'établissement et au sein de l'organisme. Le contenu peut être adapté aux besoins et personnalisé.

**Formations à distance :** Certaines formations se déroulent à distance avec une organisation adaptée et une souplesse nécessaire pour faciliter le parcours pédagogique. Nous proposons comme outils de visioconférence Microsoft TEAMS ou encore Teamviewer.

**Intervenant :** Erwan LE BRUN Formateur Chef de projet MGDIS

Les situations d'apprentissage sont construites sur-mesure par le formateur et sont basées sur l'expérience professionnelle. Les outils et supports pédagogiques sont construits de manière qu'ils soient contextualisés et correspondent à l'environnement professionnel des stagiaires.

## 2. Evaluations

Des évaluations sont réalisées à différents moments du parcours pédagogique :

- Evaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes en amont de la Formation (Questionnaire).
- Evaluation des acquis tout au long de l'action de formation à l'oral, par questionnaire ainsi qu'en fin de formation (Quiz)
- Accompagnement lors des cas pratiques
- Echanges par oral avec et entre les participants
- Evaluation de satisfaction de la formation par les participants

## 3. Organisation logistique

Notre salle de formation sur Vannes se situe dans nos locaux, 20 allée Nicolas Le Blanc à Vannes.

Nous organisons des formations à Paris ainsi qu'en région dans des établissements habilités à recevoir du public (Hôtel ; location de salles).

Un café d'accueil est proposé au début de chaque session.

Les formations assurées par MGDIS comprennent la restauration du midi dans un restaurant réservé par MGDIS.

MGDIS peut communiquer aux participants sur demande une liste d'hôtels pour les formations groupées sur site.

Les salles de formation sont pourvues d'un accès à internet (Wi-Fi ou filaire) ainsi que des matériels suivants : vidéoprojecteur, paperboard.

Les salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les horaires des formations sont généralement de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

Pour les formations à distance, nous utilisons l'outil de visio-conférences Microsoft TEAMS (ordinateur avec micro et enceinte nécessaire).

## 4. Modalités d'inscription

Il vous suffit de vous rendre sur notre site internet <https://www.mgdis-sante.fr/formations-mgdis/> en rubrique Formation, et de compléter le formulaire d'inscription en ligne. Pour les personnes en situation de handicap, MGDIS peut adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous en faire part par mail.

Vous pouvez nous contacter directement par téléphone au 02 97 68 18 28.

A réception d'une inscription, une confirmation vous sera retournée, comprenant les conditions générales de vente et le règlement intérieur de notre service formation.

MGDIS se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session conformément aux conditions générales de vente.

Une convention de formation sera ensuite adressée à l'établissement,

Quelques jours avant la formation un mail de confirmation et de convocation sera adressé au(x) participant(s).

Une attestation de présence ainsi qu'un questionnaire d'évaluation de la prestation seront également adressés au(x) participant(s).

## **5. Annulation et report :**

En cas d'annulation de formation par l'établissement, nous nous offrons la possibilité soit de reporter l'inscription à une session ultérieure si elle est programmée, soit d'organiser une nouvelle session.

En cas d'annulation par l'établissement de la formation dans un délai inférieur à 7 jours avant le début de la formation, l'établissement s'engage à payer 50% du prix de la formation. Si le participant à la formation ne se présente pas la formation sans que MGDIS n'en ait été informé, la totalité de la formation sera facturée.

MGDIS se réserve le droit d'annuler une formation programmée, dans un délai de 15 jours, faute de participant suffisant ou en cas de force majeure. Une nouvelle session sera alors proposée.